



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est SF CONSULT SPRL dont les bureaux sont établis Rue Colonel Montegnief, 120 à 1332 Genval.

Le terrain concerné est situé Rue Petite Coyarde, 17 à 1367 Ramillies, et cadastré 4^{ème} Division Mont-Saint-André, Section A, n° 416m.

Le projet consiste à **DIVISER UNE HABITATION EN DEUX LOGEMENTS** et présente les caractéristiques suivantes : - La demande concerne « *la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bien inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visé à la carte archéologique, au sens du Code wallon du Patrimoine (AGW du 31 janvier 2019, art. 2)* ».

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-1 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte le **16/08/2019** et clôturée le **30/08/2019**.

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- les lundis et vendredis de 8h00 à 12h00, sans rendez-vous
- les mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 16h00, **sur rendez-vous uniquement***
- le samedi 24/08/2019 de 09h30 à 12h00, sans rendez-vous
- le jeudi 29/08/2019 de 16h00 à 20h00, **sur rendez-vous uniquement***

* Les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, uniquement par téléphone au 081/43.23.46 (les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte). Pour les consultations après 16h00, les permanences sont supprimées si personne n'a pris de rendez-vous.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be
- remises au Service Urbanisme de l'Administration communale

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Date d'affichage de l'avis : 29/07/2019

À Ramillies, le 26/07/2019

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY